

Du 04 juillet 2019



Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Présent.e.s : Tony BERNARD, Abdelhraman MEFTAH, Michel GONIN, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Christiane SAMSON, Serge PERCHE, Bernard GARCIA, Pierre ROZE, Jean-François DELAIRE, Daniel BERTHUCAT, Claude GOUILLON-CHENOT, Ludovic COMBE, Martine MUNOZ, Marie-Noëlle BONNARD.

Absents excusés : Claude NOWOTNY, Jean-Pierre DUBOST.

Maires présent.e.s : Bernard LORTON, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN.

INTERVENTION DE CHARLES HAZET, DIRECTEUR DE L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT CLERMONT METROPOLE

Présentation de l'association dont les missions portent sur le suivi de l'évolution des territoires, la participation à la définition des politiques publiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme (diaporama joint). L'élaboration du projet de territoire de la Communauté de Communes peut être confiée à l'Agence d'Urbanisme après adhésion de la collectivité.

Décision du Bureau Communautaire :

Avis favorable pour adhérer progressivement à l'Agence d'Urbanisme à compter de septembre 2019 et de confier l'élaboration du projet de territoire de TDM à l'association.

1) SOLLICITATION DE L'ENTREPRISE SCIP (acquisition des locaux avec mise en location à l'entreprise) (D)

Décision du Bureau Communautaire :

Le Bureau Communautaire, compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur la collectivité et des projets engagés, ne souhaite pas répondre favorablement à la demande de la société SCIP.

2) PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2020-2026 (D)

Décision du Bureau Communautaire :

Suite à la présentation des différentes orientations du Programme Local de l'Habitat qui s'appuient sur les polarités définies dans le SCoT, le Bureau Communautaire valide les orientations présentées avant transmission aux communes. Seul, le nombre de logements concernés pour les pôles : principal, relais et de proximité et le total de logements pour les communes rurales devront figurer sur les décisions des communes.

3) PLAN D' ACTIONS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE (D)

Décision du Bureau Communautaire :

Après présentation des 5 axes de développement du plan d'actions de la CTG qui a pour objet de favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales, le Bureau Communautaire approuve le plan d'actions 2019-2022 proposé. Les communes du territoire devront délibérer à leur tour avant la signature de la convention prévue le 21 novembre 2019.

4) QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la GEMAPI et la fiscalité : la taxe GEMAPI sera votée annuellement en fonction de l'avancée des travaux du Contrat Territorial.
- FNGIR communal : actuellement, aucune remontée des communes sur le sujet. Vérification à faire si le FNGIR est pris en compte dans le Pacte Fiscal et Financier.
- Proposition de Thomas BANNERIAS, Maire de Dorat, d'organiser une visite d'un centre aquatique proche de Limoges qui paraît similaire au projet que porte TDM, pour échanger avec les élus et techniciens sur leur vécu.
- Barrage d'Aubusson : les résultats de l'étude G3 seront présentés le 24 juillet et la reprise des travaux devrait avoir lieu mi-septembre. Le planning des travaux sera revu en fonction des travaux.
- Règlement intérieur de TDM : le sujet sera abordé lors du prochain Bureau Communautaire.

